
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 6 février 2024, à compter de 19h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Valérie Beaurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau et Messieurs les conseillers Claude Lacasse, Daniel Jacques et Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-08

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté et modifié en y ajoutant le point 4 e).

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i. Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2023
 - ii. Liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et ayant une dépense totale dépassant 25 000 \$ par fournisseur pour l'année 2023
 - iii. Constats d'infraction émis entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023
 - iv. Rapport annuel 2023 – Service incendie de Verchères
 - d) Octroi d'une subvention à la Société d'agriculture du Comté de Verchères – Adoption
 - e) Modifications au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 - Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – ministère des Transports du Québec – Reddition de compte du dossier NGF92974 – 59030 (16) – 20230515-019
 - c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – ministère des Transports du Québec – Reddition de compte du dossier XLJ77268 – 59030 (16) – 20230515-019

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports du mois de décembre 2023
- b) Communiqué de presse RIPRSL – Bulletin aux aînés
- c) CMM – Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles
- d) Communiqué de presse MRC - Partenaires dans la protection du climat (PPC)

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-02-09

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 : suivi

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2024-02-10

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 17 janvier 2024 au 6 février 2024 au montant de 48 153,93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 février 2024 au montant de 48 153,93 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

- i. Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2023
- ii. Liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et ayant une dépense totale dépassant 25 000 \$ par fournisseur pour l'année 2023

- iii. Constats d'infraction émis entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023
- iv. Rapport annuel 2023 – Service incendie de Verchères

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Octroi d'une subvention à la Société d'agriculture du Comté de Verchères – Adoption

2024-02-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite contribuer à la tenue de l'Exposition agricole 2024 ;

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens à cet événement pour les années précédentes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite offrir à ses contribuables la chance de participer à l'Exposition Agricole 2024 de Calixa-Lavallée gratuitement ; et ce, pour les trois jours de la tenue de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'OCTROYER une somme de 25 000\$ à la société d'agriculture du comté de Verchères pour la tenue de cet événement et la réalisation d'un feu d'artifice.

ADOPTÉE

e) Modifications au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 – Adoption

2024-02-12

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu :

QUE l'assemblée prévue le 5 mars 2024 soit déplacée au 12 mars 2024 et que la séance prévue le 2 avril 2024 soit déplacée au 9 avril 2024.

Qu'un avis public du calendrier modifié soit publié par la directrice générale à cet effet.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne que 39 contraventions pour la vitesse et qu'une seule pour un arrêt ont été émises, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023. De plus, il y a eu quatre interventions du service incendie pour l'année 2023.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) PAVL (PPA-CE) – ministère des Transports du Québec – Reddition de compte du dossier NGF92974 – 59030 (16) – 20230515-019

2024-02-13

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Calixa-Lavallée a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyée par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 6 783,53 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Le conseil municipal reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL) – ministère des Transports du Québec – Reddition de compte du dossier XLJ77268 – 59030 (16) – 20230515-019

2024-02-14

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Calixa-Lavallée a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 2 988,77 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Le conseil municipal reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Pascale Renzo Charbonneau mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

- a) Exo – Rapports du mois de décembre 2023
- b) Communiqué de presse RIPRSL – Bulletin aux aînés
- c) CMM – Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles
- d) Communiqué de presse MRC - Partenaires dans la protection du climat (PPC)

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- **Frédéric Jacques, résident du 727 rue Labonté**, questionne le conseil sur le projet d'acquisition de l'église.

- **Marie-Claude Bouchard, résidente du 374 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil afin de savoir si la population sera consultée ou seulement informée concernant le projet d'acquisition de l'église.
- **Claude Michaud, résident du 746 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le projet d'acquisition de l'église. Il demande également si les séances seront enregistrées prochainement.
- **Louis Tremblay, résident du 645 chemin de la Beauce**, questionne le conseil sur le projet d'acquisition de l'église.
- **Sabine Paquet, résidente du 374 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil concernant le Programme de compensation aux municipalités rurales et se demande à quel endroit il est possible de consulter les états financiers de la municipalité.
- **Daniel Poirier, résident du 605 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil en lien avec les fossés et les ponceaux.
- **Steve Bissonnette, résident du 774 rue Lavallée**, questionne le conseil sur l'entretien des cours d'eau et le reprofilage de ceux-ci.
- **Myriam Laforce, résidente du 416 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil en lien avec la parution des procès-verbaux dans l'oiseau-mouche.
- **François Paquet, résident du 374 Chemin de la Beauce**, questionne le conseil sur le projet d'acquisition de l'église et la mise en valeur de celle-ci.
- **Chantal Marcuzzo, résidente du 574 rue Labonté**, questionne le conseil sur le terrain à vendre à côté de sa résidence.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-02-15

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Valérie Beurivage Vincent appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Pénélope Larose
Directrice générale et Greffière-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Pénélope Larose directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et Greffière-trésorière